

Nom : *Laurent*
 Prénoms : *Etienne* Surnoms : *Ed*

Numéro matricule du recrutement : *723*
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
 Né le *4 Aout 1892*, à *Aubry Issards*, canton
 de *SOUVIGNY*, département de *ALLIER*, résidant
 à *SOUVIGNY*, canton de *dit*, département
 de *ALLIER*, profession de *Cultivateur*
 fils de *André* et de *Chapoullaine*, domiciliés
 à *SOUVIGNY*, canton de *dit*, département de *ALLIER*.

SIGNALEMENT.
 Cheveux : *Châtain clair*
 Yeux : *marbrés*
 Front : Inclinaison :
 Hauteur : *haut*
 Largeur :
 Dos :
 Base :
 Nez... Hauteur : *brusque*
 Saillie : *long*
 Largeur :
 Visage : *long*

Renseignements physiologiques complémentaires :
teint mince
menton fuyant
 Taille : 1 mètre *70* centimètres.
 Taille rectifiée : 1 m. cent.
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° *68* de la liste du canton de *SOUVIGNY*
 Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en 19 *13*.
 Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en 19

CORPS D'AFFECTATION.
13^e Régiment d'Infanterie

NUMÉROS
 au CONTRÔLE spécial. *2^e*
 MATRICULE ou au répertoire. *4498*

Armée active.
 Disponibilité et réserve de l'armée active.
 Armée territoriale et sa réserve.

DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Incorporé à compter du 8 Octobre 1913, arrivé au corps le dit jour, soldat de 1^{re} classe.
Etué à l'ennemi entre le 25 Aout et le 12 septembre 1914.
Inhumé sur le terrain communal de Matexey. (M. et M.)
Avis Officiel de Décès du 5 Octobre 1915.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE.	R. RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.
Contre l'Allemagne du 2 Aout 1914 au 12 septembre 1914

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve...
 1^{re} dans l... du... au...
 2^e dans l... du... au...
 Supplémentaires dans l... du... au...
 Armée territoriale.
 1^{re} dans l... du... au...
 Supplémentaires dans l... du... au...
 Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du... au...
 Du... au...

ÉPOQUE
 A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services ont l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).